

# LES MODES DE TRANSPORT



## CONTINENTAUX



### -ROUTIER

### -FERROVIAIRE

\*3 types de matériels : les camions, les trains routiers, les véhicules articulés

\*Lettre de voiture CMR matérialise le contrat de transport ; établie en 3 originaux par l'expéditeur

\*Tarification libre ; Prix de transport forfaitaire (en fonction du type de véhicule, de la distance, et des possibilités d'assurance du fret de retour par le transporteur) pour les envois complets

\*Lettre de voiture CIM prouve le contrat est de transport et la prise en charge des marchandises par le transporteur ; établie pour chaque envoi, et son émission incombe à l'expéditeur

\*Tarifs tiennent compte du type de wagon, de la masse de l'envoi, de la distance et de la classe de marchandise



### -FLUVIAL

\*Moins emprunté car plus lent et nécessite des infrastructures spécifiques



## AÉRIEN

\*Fret :

-Général; confié par le chargeur à un agent de fret aérien (un commissionnaire)  
-Express: réalisé par un intégrateur qui assure toutes les prestations de porte à porte dans un délai restreint

\*Taxes, surcharges et frais annexes viennent s'ajouter au fret

\*Transporteurs: compagnies aériennes qui utilisent des avions mixtes (passagers + fret) et des avions tout cargo sur les axes à très fort trafic

\*Conditionnement: unités de charge (unit load device); palettes et conteneurs

\*3 modes de tarification: général (selon le barème par tranches de poids au kg), ULD (à l'unité de chargement sur une destination donnée, CORATES (commodity rates)

\*Parties au contrat: transporteur et chargeur (pouvant être le groupeur)

\*Lettre de transport aérien (Air Way Bill) matérialise le contrat de transport, émise par l'agent de fret aérien sur imprimé de la compagnie en cas d'expédition exclusive



\*Fret de base :

-conventionnel  
-conteneur  
-en roll on-roll off



## MARITIME



\*Ajustements : Fret de base + surcharges (BAF, CAF, dangereux, colis lourd, colis long, encombrement, ISPS (International ship and port facility security)

\*Ristournes: réductions accordées par les compagnies maritimes aux commissionnaires de transport ou à certains chargeurs

\*Frais de manutention incoterm répartissant le frais de chargement et de déchargement

\*Parties au contrat: transporteur et chargeur (pouvant être le groupeur)

\*Connaissance maritime (bill of lading) matérialise le contrat de transport, et est émis par la compagnie maritime



## INTERMÉDIAIRES



Au service des chargeurs:

-organisateur du transport multimodaux  
-groupeur  
-affréteur routier  
-commissionnaire en douane  
-agent de fret aérien

Au service des transporteurs:

-agent maritime  
-consignataire  
-agent de fret aérien

